

*Etude-action en faveur du développement  
de la filière des musiques actuelles  
dans le Grand Est*

## SOMMAIRE

### CONTEXTE3

- 1 OBJET DU MARCHE
- 2 MODE OPERATOIRE
- 3 MOYENS
- 4 CALENDRIER PREVISIONNEL
- 5 PLAN DE REPONSE A L'APPEL D'OFFRE
- 6 DOCUMENTS A REMETTRE
- 7 DOCUMENTS FOURNIS

## CONTEXTE

*Un nouveau territoire : la région Grand Est*

Suite à la fusion des régions et au nouveau découpage territorial, les acteurs des musiques actuelles se voient offrir de nouvelles possibilités de coopérations.

Aujourd'hui, dans la région Grand Est, la mise en réseau constitue une priorité à l'échelle de ce nouveau territoire.

Dans ce contexte, la Région Grand Est et la DRAC Grand Est souhaitent accompagner la démarche des acteurs des musiques actuelles qui ont d'ores et déjà démarré un travail de structuration qui s'est appuyé sur un certain nombre de rencontres.

## 1. OBJET DU MARCHÉ

L'objectif de ce marché est d'accompagner l'organisation des acteurs œuvrant dans le domaine des musiques actuelles à l'échelle du Grand Est via « une étude-action ».

Pour répondre à cet objectif, il est demandé au prestataire :

1/ d'identifier les éléments constitutifs de la filière des musiques actuelles en Grand Est et son écosystème.

2/ de faciliter et d'accélérer le développement d'un réseau filière des musiques actuelles via une interconnaissance entre les acteurs.

Il s'agit d'identifier des sujets transversaux et des actions/opérations culturelles sur lesquels les différents acteurs des musiques actuelles pourront se retrouver (en fonction de leur propre projet culturel), et qui leur permettront de participer à la construction d'un projet culturel Grand Est.

3/ d'élaborer des scénarios d'organisation des acteurs de la filière des musiques actuelles.

Le périmètre d'analyse porte sur l'ensemble de la filière des musiques actuelles c'est-à-dire les esthétiques : jazz, chanson, musiques traditionnelles, musiques du monde, musiques électroniques, rock, métal, pop, hip hop et dérivés.

Cette étude-action sera réalisée auprès des structures musiques actuelles dont l'activité principale concerne le secteur des musiques actuelles :

- production et édition phonographique
- distribution
- édition musicale
- médias
- production, diffusion, programmation de spectacles
- accompagnement
- ressource

## 2. MODE OPERATOIRE

- Consulter les acteurs des musiques actuelles sur leurs forces, leurs besoins, leurs attentes afin de déterminer les sujets transversaux communs et des actions/opérations culturelles sur lesquels les différents acteurs des musiques actuelles pourront se retrouver.
- La consultation les acteurs des musiques actuelles se fera via deux groupes de travail identifiés.
- Le prestataire devra privilégier les rencontres des acteurs des musiques actuelles sur le terrain plutôt qu'à distance.
- Etablir un calendrier pour réunir le comité de suivi et le comité de pilotage de cette étude-action.

Le suivi de l'étude-action se fera par le biais de divers comités :

- comité de suivi : composé des équipes de la Région Grand Est et la DRAC Grand Est.
- comité de pilotage : le président de la commission culture de la Région Grand Est et le directeur de la DRAC Grand Est président conjointement les deux plénières.

Organisation de deux plénières auxquelles l'ensemble des acteurs des musiques actuelles du Grand Est seront conviés :

- Une première à mi-parcours de l'étude : rendu des axes de réflexions sur lesquels le prestataire s'appuiera pour proposer la mise en place d'actions/opérations culturelles et pour définir les scénarios d'organisation du réseau.
- Une seconde pour le rendu de travaux : présentation des différentes actions/opérations culturelles mises en œuvre et à venir, et présentation des différents scénarios possibles de mise en place d'un réseau constitué.

Une restitution régulière de l'avancée des travaux aura lieu dans le cadre du Conseil Consultatif de la Culture - collègue musiques, en présence de représentants de la DRAC sur invitation spécifique.

## 3. MOYENS

Le prestataire sera mis en contact avec deux groupes représentatifs des acteurs des musiques actuelles (validés par les acteurs des musiques actuelles dans le cadre du Consultatif de la Culture - collègue musiques, la Région Grand Est et la DRAC Grand Est) :

- Un premier groupe (GT1) permettant de réunir des représentants des principaux acteurs des territoires.
- Un second groupe complémentaire (GT2) permettant refléter une diversité d'acteurs représentatifs de la filière des musiques actuelles, soit par le positionnement économique et social, le type d'activités déployées, les esthétiques portées, l'implication territoriale et culturelle.

Ces deux groupes, principaux interlocuteurs du prestataire, assureront la meilleure représentativité des acteurs des musiques actuelles et des diversités territoriales sur le territoire Grand Est.

Selon les besoins dans l'avancée des travaux, il pourra être envisagé de consulter d'autres acteurs des musiques actuelles.

#### 4. CALENDRIER PREVISIONNEL

Le prestataire a 6 mois pour réaliser le marché public.

#### 5. PLAN DE REPONSE A L'APPEL D'OFFRE

Des consultations individuelles et collectives pourront être programmées dans la perspective d'une consultation la plus représentative possible suivant les prestations demandées et un schéma proposé par le consultant.

**Profil du prestataire souhaité** (compétences et expériences attendues) :

- Equipe pluridisciplinaire
- Accompagnement de processus de rapprochement, coopération ou mutualisation entre structures
- Accompagnement dans l'élaboration d'une stratégie de développement
- Animation et dynamique de groupe
- Maîtrise du milieu des musiques actuelles et connaissances à l'échelle nationale
- Connaissance des politiques publiques
- Analyse de modèles économiques (notamment le modèle associatif) et leurs évolutions
- Capacité rédactionnelle et d'analyses chiffrées

**Le candidat proposera un devis et une note détaillée exposant :**

- La composition de l'équipe prévue pour travailler sur le projet :
- a. Les références de sa société sur des missions similaires en France ou à l'étranger
- b. Le CV des personnes affectées à chacune des prestations
- c. Les références de collaborations ou sous-traitants auxquels il fera appel
  - Les conditions d'exécution :
  - a. Le détail de son intervention pour chacune des prestations
  - b. La méthodologie et l'organisation qu'il compte mettre en œuvre
  - c. Un calendrier prévisionnel précis
  - d. Le détail des prestations incluses dans le forfait
  - e. Le détail de chacun des prix unitaires
  - f. Tout autre élément qu'il estimerait nécessaire à la bonne conduite de l'étude

## 6. DOCUMENTS A REMETTRE

- 1. Tout au long de la mise en œuvre du marché public et rendu de la première fiche stratégique dans un délai maximum de 2 mois après la notification de démarrage du marché public**
  - Un diagnostic et des fiches stratégiques développant les actions/opérations culturelles possibles afin de faciliter et d'accélérer le développement d'un réseau filière musiques actuelles Grand Est.
- 2. Tout au long de la mise en œuvre du marché public**
  - Diverses synthèses issues :
    - o des consultations avec les acteurs des musiques actuelles
    - o des comités de pilotage
    - o des comités de suivi
    - o des deux plénières
- 3. Dans un délai maximum de 2 mois après la notification de démarrage du marché public**
  - Un diagnostic comportant l'identification des éléments constitutifs de la filière des musiques actuelles en Grand Est et son écosystème.
  - Une cartographie des acteurs musiques actuelles sur le territoire Grand Est.
- 4. Dans un délai maximum de 3 mois après la notification de démarrage du marché public**
  - Un diagnostic comportant :
    - o une analyse globale des thématiques régionales dégagées (forces, besoins, attentes) et de sujets transversaux.
    - o l'identification de sujets transversaux et des actions/opérations culturelles susceptibles de faciliter et d'accélérer le développement d'un réseau filière musiques actuelles Grand Est.
  - Des fiches stratégiques identifiant les axes de réflexions transversales pouvant nourrir la filière musiques actuelles sur le territoire Grand Est et le futur réseau régional des musiques actuelles
- 5. Dans un délai maximum de 5 mois après la notification de démarrage du marché public**
  - Un diagnostic comportant l'élaboration de différents scénarios d'organisation possibles pour un réseau filière musiques actuelles Grand Est.
  - Des fiches stratégiques synthétiques identifiant pour chaque scénario les éléments constitutifs d'un réseau filière musiques actuelles Grand Est :
    - o à qui ce réseau s'adresse (adhérents)
    - o dans quels objectifs et axes stratégiques
    - o comment les objectifs et axes stratégiques se déclinent en missions
    - o implantation géographique
    - o la gouvernance appropriée et ses implications juridiques et financières (avec chiffrage des moyens humains et techniques)
    - o les modalités de relations avec la DRAC et le Conseil régional

## 7. DOCUMENTS FOURNIS

- PV des rencontres entre acteurs des musiques actuelles dans la région Grand Est
- Transcription des interventions du 2 octobre 2017